

# COMPRENDRE LA TONTINE LIBRE ET SOUSCRIRE EN TOUTE SERENITE



[www.tontinelibre.net](http://www.tontinelibre.net)

## AVANT-PROPOS

Dans la société traditionnelle africaine, la solidarité était l'une des vertus les mieux partagées. On s'organisait pour travailler tous ensemble dans les champs des uns et des autres. On était toujours prompt à épauler les autres, surtout les plus vulnérables. On se mettait ensemble pour surmonter les difficultés.

De nombreux proverbes d'origine africaine témoignent de l'esprit de solidarité légendaire de l'africain. Appréciez-en quelques uns.

- Un seul doigt ne peut prendre un caillou.
- Seul, tu iras plus vite ; mais ensemble, nous irons plus loin.
- Pour laver une main, on a besoin de l'autre.
- Etc.

Mais aujourd'hui, l'individualisme gagne du terrain. Chacun reste seul dans son coin et essaie de résoudre ses problèmes tout seul ou attend l'intervention d'une main divine ou de l'Etat. On chante souvent que l'union fait la force, mais on ne semble pas cerner tout le sens de cette citation.

En Afrique sub-saharienne en général et en Côte d'Ivoire en particulier, le taux de bancarisation est très faible (estimé à moins de 20% selon diverses sources). Ce qui implique qu'une grande partie de la population n'as pas accès aux crédits bancaires. Cette frange de la population est livrée à elle-même. Par ailleurs, même les personnes qui ont accès aux banques peinent à obtenir des crédits conséquents pour investir ; sans parler des taux d'intérêts relativement élevés (7 à 8 %). Ainsi, de nombreuses personnes se retrouvent avec de très bons projets qui malheureusement ne verront jamais le jour faute de financement.

Face à cette situation les populations ont de plus en plus recours aux petites tontines de leurs quartiers ou villages. Mais, ça reste toujours difficile de réaliser des projets importants avec ces petites tontines.

Aujourd'hui, il y a une alternative plus intéressante. Il s'agit d'une tontine géante, une tontine de masse, une tontine accessible à tous. Nous sommes au 21<sup>e</sup> siècle, avec une variété d'outils qui peuvent nous permettre de faire de grandes choses. Pourquoi donc continuer de nous contenter de peu.

La TONTINE LIBRE (ou la TOLI) est une véritable révolution dans le domaine de la tontine. Cette plateforme d'entraide est la tienne. Elle est à ta disposition. En souscrivant, tu aideras quelqu'un à réaliser son projet. Et ce « quelqu'un » pourrait tout aussi bien être toi-même.

Contribuer au bonheur des autres, c'est créer pour soi-même les conditions d'un bonheur durable.

Les pages qui suivent présentent la TOLI dans toutes ses facettes.



## SOMMAIRE

- 1- Présentation de la TONTINE LIBRE (TOLI)
  - a. La TOLI-yx4
  - b. La TOLI-PROJET
  
- 2- Présentation des outils qui permettent la mise en œuvre de la TOLI
  - a. Le site internet de la TOLI
  - b. Les logiciels de gestion de la TOLI
  
- 3- Les avantages de la TOLI-yx4
  
- 4- Les avantages de la TOLI- PROJET
  
- 5- Comment souscrire ou cotiser ?

## 1- Présentation de la TONTINE LIBRE (TOLI)

La **TONTINE LIBRE** est une chaîne de solidarité basée en Côte d'Ivoire, tirant profit des paiements téléphoniques et de l'internet pour plus d'accessibilité et de transparence. Elle se distingue des tontines ordinaires sur plusieurs points dont le plus saillant est le fait que les montants cotisés par les souscripteurs constituent **un don** à distribuer aux bénéficiaires choisis de façon aléatoire par un logiciel parmi les souscripteurs, après qu'une partie de ces fonds a été retenue pour assurer le bon fonctionnement et la continuité de la TONTINE LIBRE.

La TOLI met à la disposition du grand public, 2 types de tontines ayant chacune quelques spécificités. Il s'agit notamment de la TOLI-yx4 et la TOLI-PROJET. Elles sont présentées en détail ci-dessous.

### a. La TOLI-yx4

**TOLI-yx4 : CE QUE LES BENEFICIAIRES REÇOIVENT**

Montant cotisé lors d'un tour	Montant reçu à la fin du tour
2 000 F cfa	8 000 F cfa
5 000 F cfa	20 000 F cfa
10 000 F cfa	40 000 F cfa
25 000 F cfa	100 000 F cfa
50 000 F cfa	200 000 F cfa
100 000 F cfa	400 000 F cfa

*Souscris sans plus tarder et reçois directement sur ton téléphone un dépôt mobile money équivalent à 4 fois le montant que tu as cotisé, en cas de sélection.*

*NB: La sélection des bénéficiaires se fait via un logiciel spécialement conçu pour la gestion de la tontine libre.*

[www.tontinelibre.net](http://www.tontinelibre.net)

**Les souscriptions se font par paiement téléphonique** ou tout autre moyen convenu entre le souscripteur et la TOLI. Un code unique, appelé **code membre** est attribué à chaque souscripteur dès sa première cotisation. Le paiement des cotisations se fait toujours suivant une même procédure. Les cotisations sont organisées par montants (2000F, 5000F, 10 000F, 25 000F, 50 000F et 100 000F). Chaque souscripteur est enregistré sur une même liste que les personnes ayant cotisé le même montant. La fin d'un tour (la fermeture d'une liste) est décidée, en fonction de la fréquence des cotisations, sans préavis, par la TONTINE LIBRE à travers la sélection aléatoire des bénéficiaires via un logiciel (le **LOSA**) et marque automatiquement le début du tour suivant (c'est-à-dire l'ouverture d'une nouvelle liste).

Pour souscrire à la **TOLI-yx4**, il faut avant toute chose avoir un compte mobile money (MOOV, MTN ou ORANGE). Il faut enfin, pour quiconque réside hors de la Côte d'Ivoire, s'assurer que la société de téléphonie mobile où est logé son compte mobile money permet des transactions (transferts et retraits) avec la Côte d'Ivoire.

Les transactions avec la TONTINE LIBRE se font en FRANC CFA émis par la BECEAO (code ISO 4217: XOF). On peut cotiser l'un des montants suivants : 2000 F, 5000 F, 10 000 F, 25 000 F, 50 000F , 100 000F. Lorsqu'on cotise un montant on figure sur une même liste que les personnes ayant cotisé ce même montant. On ne peut figurer deux (2) fois sur la même liste. Par conséquent, on ne peut cotiser deux fois le même montant lors d'un même tour (avant la fermeture d'une liste sur laquelle on figure déjà). Par contre, il est possible de cotiser plusieurs montants à la fois ; ce qui permet de figurer sur plus d'une liste à la fois.

Les bénéficiaires sont choisis par un **logiciel de sélection aléatoire** (le **LOSA**) à la fin de chaque tour offrant ainsi les mêmes chances à tous les souscripteurs (y compris ceux qui ont déjà été bénéficiaires lors de paiements précédents).

Le paiement des bénéficiaires se fait par paiement téléphonique ou tout autre moyen convenu entre chaque bénéficiaire et la TOLI. Tout souscripteur choisi par le logiciel de sélection aléatoire, reçoit son paiement sur le numéro qu'il a lui-même transmis à la TONTINE LIBRE lors de sa première cotisation. Ce paiement équivaut au quadruple du montant qu'il a cotisé lors du tour à la fin duquel il a été choisi (moins les taxes éventuelles). Par exemple, si quelqu'un cotise la somme de 10 000 F CFA lors d'un tour, il reçoit la somme de 40 000 F CFA (hors taxes), s'il est choisi par le logiciel de sélection aléatoire à la fin de ce tour.

Aucun souscripteur n'est obligé de cotiser à nouveau après chaque paiement (y compris ceux qui ont déjà été bénéficiaires lors de paiements précédents). Cependant, la TONTINE LIBRE se réserve le droit de supprimer de sa base de données tout souscripteur dont la dernière cotisation remonte à 365 jours ou plus. Si après cela celui-ci souscrit à nouveau, il recevra un nouveau code membre et sera considéré comme un nouveau membre.

Par ailleurs, Chaque mois, le souscripteur le plus régulier (c'est-à-dire celui qui a cotisé le plus de fois, tous montants confondus), s'il a cotisé au moins 10 fois, reçoit la différence entre le montant total cotisé et le montant total perçu depuis qu'il est membre de la Tontine Libre . Par exemple, si quelqu'un a cotisé 10 fois la somme de 10 000F et qu'il a été choisi 1 fois par le LOSA, cela voudrait dire qu'il a cotisé un total de 100 000F et qu'il a perçu 40 000F. S'il se trouve être le membre qui a cotisé le plus de fois, La tontine libre lui reverse les 60 000F restants.

Le code membre, le pseudonyme (choisi par le souscripteur lui-même lors de sa première cotisation) et le numéro de téléphone partiellement masqué de chaque bénéficiaire ainsi que le montant payé à ce dernier seront publiés sur internet pour plus de transparence.

La durée du tour (Le temps mis entre la date de l'ouverture d'une liste et la date de la fermeture de cette dernière) est fonction du rythme des cotisations. En d'autres termes,

un tour peut débuter et prendre fin le même jour si de nombreuses personnes ont souscrit le même montant ce même jour.

Tous les souscripteurs acceptent que seuls les souscripteurs choisis par le logiciel de sélection aléatoire bénéficient de paiements et que ces derniers n'ont aucune obligation de remboursement étant donné que les cotisations constituent un don et non un prêt. Ils peuvent cotiser à nouveau, s'ils le souhaitent et quand ils le souhaitent. Si des bénéficiaires cotisent à nouveau, ils ont les mêmes chances que les souscripteurs n'ayant pas encore bénéficié de paiements. S'ils sont à nouveau choisis par le logiciel de sélection aléatoire, ils sont encore payés.

## b. La TOLI-PROJET



**COTISER 11 000 F POUR RECEVOIR 20 000 000 FCFA,  
CE N'EST PAS CHER PAYÉ  
ET CE N'EST PAS UNE BLAGUE.**

*Souscris sans plus tarder avec 11 000 F CFA et reçois  
20 000 000 FCFA pour réaliser ton projet, en cas de sélection.*

*Pour plus d'informations, visite notre site internet à l'adresse  
ci-dessous.*

**[www.tontinelibre.net](http://www.tontinelibre.net)**

Les souscriptions se font par paiement téléphonique ou tout autre moyen convenu entre le souscripteur et la TOLI. Un code unique, appelé **code membre** est attribué à chaque souscripteur dès sa première cotisation. Le paiement des cotisations se fait toujours suivant une même procédure. La fin d'un tour (la fermeture d'une liste) est décidée, en fonction de la fréquence des cotisations, sans préavis, par la TONTINE LIBRE. A la fin de chaque tour, les bénéficiaires sont choisis via un logiciel (le **LOSA**) et marque automatiquement le début du tour suivant (c'est-à-dire l'ouverture d'une nouvelle liste).

La TOLI – PROJET est ouverte à tout le monde.

Les transactions avec la TONTINE LIBRE se font en FRANC CFA émis par la BECEAO (code ISO 4217: XOF). Le montant de la cotisation pour la TOLI – PROJET est de **11 000 F CFA**.

Les bénéficiaires sont choisis par un **logiciel de sélection aléatoire** (le **LOSA**) à la fin de chaque tour devant 10 témoins choisis de façon aléatoire parmi les souscripteurs qui auront cotisé le plus de fois. Cette démarche a pour principal mérite d'offrir les mêmes chances à tous les souscripteurs.

Le nombre de bénéficiaires choisis à la fin de chaque tour sera fonction du nombre total de personnes ayant cotisé lors du tour en question. Sur un total de 2000 personnes, une personne sera choisie comme bénéficiaire.

Le paiement de chaque bénéficiaire se fera par tout moyen convenu entre lui et la TOLI. Chaque souscripteur choisi par le logiciel de sélection aléatoire, reçoit la somme de **20 000 000 F CFA**.

Tout bénéficiaire a l'obligation de cotiser lors des tours suivant sa sélection, aussi longtemps que la somme totale de ses cotisations restera en deçà du montant dont il a bénéficié. A cet effet, pour garantir la participation du bénéficiaire à au moins 100 tours après sa sélection, un montant équivalant à 100 cotisations, soit 1 100 000 FCFA sera déduit de son gain pour servir de caution.

A la fin de la procédure de sélection des bénéficiaires, chacun des témoins désignés qui auront effectivement pris part à ladite procédure recevra une prime de 50 000 F CFA pour couvrir ses frais de déplacement, de séjour et autres.

Le code membre, le pseudonyme (choisi par le souscripteur lui-même lors de sa première cotisation) et le numéro de téléphone partiellement masqué de chaque bénéficiaire ainsi que le montant payé à ce dernier seront publiés sur internet pour plus de transparence.

La durée du tour (Le temps mis entre la date de l'ouverture d'une liste et la date de la fermeture de cette dernière) est fonction du rythme des cotisations, étant donné qu'il faut 2000 souscripteurs pour que le choix d'un bénéficiaire soit possible.

Seuls les souscripteurs choisis par le logiciel de sélection aléatoire bénéficient de paiements et ces derniers sont obligés de cotiser lors des tours suivant leur sélection, aussi longtemps que la somme totale de leurs cotisations restera en deçà du montant dont ils ont bénéficié.

A la fin d'un tour donné, la sélection des bénéficiaires se fait uniquement entre les personnes ayant effectivement cotisé durant le tour en question.

## **2- Présentation des outils qui permettent la mise en œuvre de la TOLI**

### **a. Le site internet de la TOLI**

Le site internet de la TOLI ([www.tontinelibre.net](http://www.tontinelibre.net)) est l'interface principale entre la TONTINE LIBRE et les souscripteurs. Il permet aux souscripteurs de rester informés sur les différentes offres et évolutions de la TONTINE LIBRE.

Il permet surtout de garantir une traçabilité des contacts et informations publiés sur les réseaux sociaux. Ce détail est d'une importance capitale. La TONTINE LIBRE à recours aux réseaux sociaux (notamment Facebook et twitter) pour plus de visibilité. Cependant les souscripteurs sont invités à rester toujours vigilants, et à toujours confronter les informations et contacts publiés sur les réseaux sociaux à ceux publiés sur notre site internet pour ne pas se laisser avoir par des arnaqueurs qui pourraient tenter de se faire passer pour nous. En effet, sur les réseaux sociaux, des usurpateurs peuvent très facilement dupliquer un compte ou une page pour induire d'honnêtes citoyens en erreur.

Toute information contraire ou différente de celles publiées sur notre site internet ne provient pas de nous. Il est donc fortement recommandé aux souscripteurs de toujours se référer à notre site internet pour vérifier les informations découvertes via d'autres canaux.

Un groupe Facebook ( <https://web.facebook.com/groups/816190602062685/> ), accessible seulement aux souscripteurs, a été créé pour une gestion transparente et fiable de la tontine. Un lien depuis notre site internet permet d'y accéder directement. Les listes des différentes cotisations y sont publiées et mises à jour quotidiennement. Cela permet à chaque souscripteur de pouvoir vérifier que sa cotisation a été effectivement enregistrée, et de suivre au quotidien, depuis l'endroit où il se trouve, l'évolution de la tontine. Les listes des différents bénéficiaires y sont également publiées.

Un compte twitter et des pages Facebook existent aussi pour une vulgarisation accélérée de la TOLI. Des liens y conduisent directement depuis notre site internet.

twitter : <https://twitter.com/@libretontine>

Page Facebook n°1 : <https://web.facebook.com/La-Tontine-Libre-Toli-2361729800723876/>

Page Facebook n°2 :

## **b. Les logiciels de gestion de la TOLI**

Le LOSA (Logiciel de Sélection Aléatoire) est un logiciel de gestion spécialement conçu pour accompagner la TOLI. Il permet de maintenir une base de données facilement accessible et surtout de sélectionner de façon aléatoire les bénéficiaire (et même les témoins en ce qui concerne la TOLI-PROJET).

Ce logiciel existe en 2 versions. L'une adaptée à la TOLI-yx4 et l'autre à la TOLI-PROJET. Sans le LOSA, la TOLI ne serait pas la TOLI. En effet, grâce à lui, la liste des souscripteurs peut s'allonger indéfiniment, car même le dernier venu sait qu'il peut être le premier à être sélectionné comme bénéficiaire. Ce détail est primordial pour la TOLI qui se veut une tontine de masse.

Avec le LOSA, c'est l'efficacité et la rigueur dans la gestion de la TOLI et l'impartialité dans la sélection des bénéficiaires.



Voici une capture d'écran du LOSA pour la TOLI-yx4.

CODE MEMBRE :  
REFERENCE DU TRANSFERT :  
NUMERO DU TRANSFERT : 225  
NOM DU SOUSCRIPTEUR :  
PSEUDONYME DU SOUSCRIPTEUR :  
TELEPHONE DU SOUSCRIPTEUR : 225  
MONTANT COTISE : 000

ENREGISTRER    REMBOURSER UN MEMBRE

Voici une capture d'écran du LOSA pour la TOLI-PROJET.

CODE MEMBRE :  
REFERENCE DU TRANSFERT :  
NUMERO DU TRANSFERT : 225  
NOM DU SOUSCRIPTEUR :  
PSEUDONYME DU SOUSCRIPTEUR :  
TELEPHONE DU SOUSCRIPTEUR : 225  
MONTANT COTISE : 000

ENREGISTRER    DESIGNER LES TEMOINS

### 3- Les avantages de la TOLI-yx4

- Chaque souscripteur a 14,28 % de chance d'être sélectionné par le logiciel de sélection aléatoire (le LOSA). Ce qui est énorme. Cela correspond exactement à une personne sur 7.
- On cotise quand on veut (une fois par jour, par semaine, par mois, par trimestre etc.). Et même après avoir été sélectionné pour bénéficier d'un paiement, on peut continuer de cotiser à son propre rythme.

- Après avoir bénéficié d'un paiement, si on cotise à nouveau, on a encore les mêmes chances que tous les autres souscripteurs d'être sélectionné par le LOSA.
- Chaque mois, le souscripteur le plus régulier (s'il a cotisé au moins 10 fois) reçoit la différence entre le montant total cotisé et le montant total perçu depuis qu'il est membre de la Tontine Libre.
- Le système est très transparent et très fiable.

#### 4- Les avantages de la TOLI- PROJET

En Côte d'Ivoire tout comme dans de nombreux pays africains, l'accès aux crédits bancaires demeure très difficile voire impossible pour la majorité de la population, empêchant ainsi les commerçants et entrepreneurs de faire évoluer leurs affaires. De plus, les salaires généralement bas ne permettent pas à la grande majorité des travailleurs de prendre convenablement en charge les besoins de leurs familles respectives. De très nombreuses personnes partent même à la retraite sans pouvoir s'offrir un logement décent.

Face à de telles difficultés, la **TOLI- PROJET** est une solution inespérée. Elle permet au citoyen lambda d'accéder à quelque chose qu'il ne pourrait obtenir nulle part ailleurs.

Cotiser **11 000 FCFA** pour recevoir **20 000 000 FCFA**. Nombreux sont ceux qui se demandent comment c'est possible. Et bien, si nous considérons seulement les fonctionnaires de Côte d'Ivoire, dont l'effectif dépasse 160 000. Si **160 000** d'entre eux souscrivent, c'est un total de **80** personnes qui seront choisies par le logiciel pour bénéficier chacun de 20 000 000 FCFA. Si toutes les autres franges de la population se joignent à la TOLI-PROJET, l'on comprend aisément qu'à la fin de chaque tour ce sont des centaines de personnes qui recevront chacune la somme de 20 000 000 FCFA.

La TOLI est une plateforme gérée avec une transparence qui rassure les souscripteurs. Chaque souscripteur peut en effet accéder aux listes des cotisations pour vérifier que sa cotisation a été effectivement enregistrée. Il peut aussi consulter la liste des bénéficiaires à la fin de chaque tour. Par ailleurs, 10 personnes choisies au hasard parmi les souscripteurs prennent part à la séance de sélection des bénéficiaires en tant que témoins, pour encore plus de transparence.

#### 5- Comment souscrire ou cotiser ?



## TOLI-yx4 : 2 ÉTAPES POUR PAYER SA COTISATION

1- Choisir le montant que l'on veut cotiser (2000 F, 5000 F, 10 000 F, 25 000 F, 50 000 F ou 100 000 F CFA), puis faire un dépôt mobile money (sans les frais) sur l'un des numéros suivants : (+225) 57 69 60 01

(+225) 06 12 37 27

(+225) 52 93 65 79.

2- Relever la référence du transfert puis envoyer un SMS au même numéro. L' SMS doit contenir les informations ci-dessous.

- Le type de cotisation : TOLI-yx4
- Le code membre (pour les anciens souscripteurs).
- La référence du transfert.
- Nom et prénom(s) du souscripteur. (pour les nouveaux)
- Le pseudonyme du souscripteur (proposé par lui-même).
- Le numéro de téléphone cellulaire sur lequel le souscripteur souhaite recevoir les paiements.
- Le montant du transfert

[www.tontinelibre.net](http://www.tontinelibre.net)

## 2 ÉTAPES POUR REJOINDRE LA TOLI - PROJET

1- Faire un dépôt mobile money de 11 000 F CFA [ code ISO 4217: XOF ], (sans les frais, pour les personnes résidant en Côte d'Ivoire) sur l'un des numéros ci-dessous:

(+225) 57 69 60 01

(+225) 52 93 65 79

(+225) 06 12 37 27

( Ou nous contacter pour convenir ensemble d'un mode de paiement. )

2- Relever la référence du transfert puis envoyer un SMS au même contact. L' SMS doit contenir les informations ci-dessous.

- Le type de cotisation: "TOLI - PROJET"
- Le code membre (pour les anciens souscripteurs).
- La référence du transfert.
- Nom et prénom(s) du souscripteur. (pour les nouveaux)
- Le pseudonyme du souscripteur (proposé par lui-même).
- Le numéro de téléphone cellulaire du souscripteur

[www.tontinelibre.net](http://www.tontinelibre.net)